

RESOLUTION NO 2

Considérant :

- la nécessité pour les enseignants d'adapter leurs pratiques quotidiennes à des approches pédagogiques en constante évolution (p.ex. les nouveaux objectifs préscolaires, l'accueil des enfants non-francophones),
- la mise au point régulière et indispensable de nouveaux moyens d'enseignement, postulant pour la plupart une responsabilisation des maître(sse)s, afin d'appliquer une pédagogie différenciée (p.ex.: math 1-6, sensibilisation à l'Europe, histoire),
- le besoin d'une ouverture et d'un enrichissement continuel de la culture et de la personnalité des enseignants, dans un esprit de professionnalisme,
- le poids, insuffisant dans les projets en cours, de la part de formation qui devrait accompagner la diffusion de tout moyen pédagogique,

la Société pédagogique vaudoise demande que,

le DIPC améliore et renforce la formation continue des enseignants, en s'assurant avant toute mise en chantier de nouveaux moyens pédagogiques qu'il aura les ressources nécessaires à une formation de qualité.

